



**Mesdames et Messieurs les candidat-e-s à la présidentielle, les lycées d'éducation prioritaire vous interpellent : notre sort vous intéresse-t-il ?
Quelles sont vos propositions ?**

Petit Rappel : Dans les années 1980, on visait l'élévation du niveau de formation et la réduction des inégalités des destins scolaires. Les travaux de sociologie relatifs aux causes de l'échec scolaire nous révélaient l'importance de l'origine sociale des élèves. Les inégalités sociales et les disparités spatiales se conjuguant et se renforçant mutuellement elles conduisaient à la concentration d'élèves ayant de grandes difficultés scolaires au sein de certains territoires.

Ces constats ont abouti à la création de politiques d'éducation prioritaire qui sous des labellisations devaient être relancée régulièrement.

Les fondamentaux de ces orientations compensatrices furent portés par notre organisation syndicale dès 1972. Ils affirment la **nécessité de politiques publiques spécifiques envers les populations les plus défavorisées pour faire vivre une meilleure égalité des chances**, pour corriger l'impact des inégalités sociales, socioculturelles et économiques sur la réussite scolaire des élèves qui nous sont confiés, par un renforcement des actions pédagogiques et éducatives des établissements relevant des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

En 2014, ces principes ont d'ailleurs été réaffirmés lors de la refonte des Réseaux d'Education Prioritaire qui n'a concerné que les écoles et les collèges et s'est malheureusement arrêtée aux portes de nos lycées, laissant leurs personnels et leurs élèves dans l'incertitude et l'incompréhension.

Et pourtant malgré un moratoire obtenu non sans difficultés prorogant les dispositifs actuels et qui prendra fin en 2019, aucune liste de lycées généraux, technologiques et professionnels bénéficiant des politiques d'éducation prioritaire n'a fait l'objet de la moindre discussion malgré les demandes répétées des personnels et des organisations syndicales.

Concrètement cela signifie **qu'après 2019, sans tenir compte des difficultés malheureusement persistantes et grandissantes, le nombre des personnels encadrants de ces établissements sera réduit, les moyens supplémentaires alloués suspendus, les conditions d'exercice nettement dégradées, la juste rétribution de la pénibilité pour les personnels (bonifications pour mutation, primes modiques mais symboliques) abolies**. Les personnels de ces lycées se sentent totalement non reconnus, leur investissement méprisé dans une indifférence certaine.

Comment assurer dans ces futures conditions nos missions dans des conditions sereines avec des équipes éducatives reconnues, stables et soutenues dans un cadre propice au travail et à la réussite ?

Et pourtant, comme vous le savez, un enfant d'ouvrier et d'employé a deux fois moins de chance qu'un enfant de cadre d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur ou son baccalauréat général.

Actuellement les personnels des lycées relevant encore de l'éducation prioritaire se mobilisent de manière significative, par des courriers, pétitions, journées de grève et de manifestation pour demander une politique publique volontariste en faveur des élèves issus des collèges REP ou REP +, pour demander une valorisation et une sécurisation des personnels investis dans ces établissements.

Aces enjeux : quel sort réservez-vous aux élèves, équipes pédagogiques et personnels des lycées « ZEP » et quelles sont vos réponses ?

Nous vous remercions de l'intérêt que vous aurez porté à nos demandes

Les personnels de _____